

MIGS 2018
Code de conduite en matière de respect de la personne
Version abrégée

Tous les participants doivent collaborer à l'application du Code et ont les mêmes droits et obligations. Le respect est de mise. Les manques de respect, le harcèlement et la violence seront gérés et pourront mener à des avertissements et même à l'expulsion. Il en va de même pour l'utilisation d'images et les contenus à nature sexuelle.

Veillez rapporter toute conduite de ces types à un bénévole, à un membre du personnel ou au service à la clientèle. Les organisateurs possèdent la discrétion pour déterminer ce qui constitue une conduite inappropriée ou quant au choix des mesures à prendre face à une telle situation.

Code de conduite en matière de respect de la personne
Version complète

Introduction

Le Code de conduite en matière de respect de la personne du MIGS 2018 (« le Code ») vise à s'assurer que l'évènement se déroule dans le respect et qu'un environnement sécuritaire prévale en tout temps.

Personnes concernées par le Code

Le Code s'applique à tous les participants, incluant les employés et bénévoles, organisateurs, conférenciers, visiteurs et commanditaires. Tous ont les mêmes droits et les mêmes obligations et doivent coopérer à l'application du Code.

Comportements attendus et conduites inappropriées

Nous nous attendons à ce que tous les participants adoptent des comportements empreints de respect.

Les manques de respect, le harcèlement et la violence sont des **conduites inappropriées**, à tout moment.

Respect

Le respect se définit comme suit : « Faire preuve de considération envers une personne et la traiter avec égards. »

Harcèlement

Le harcèlement vise tout comportement, parole, acte, geste ou omission :

- ➔ À l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes et composé de geste(s) hostile(s) ou non désiré(s). Ceci inclut les incivilités de nature sexuelle, par exemple : un contact physique inapproprié et des avances sexuelles non désirées.
- ➔ Pouvant porter atteinte à la dignité de cette personne ou du groupe ou avoir pour effet de discréditer d'exclure.

Constitue également du harcèlement le fait de faire une inférence négative en lien avec l'un des motifs suivants : l'identité ou l'expression sexuelle ou de genre, l'âge, le handicap, la couleur, l'origine ethnique ou nationale, la race, l'apparence physique ou le poids, les croyances ou la religion, les convictions politiques, la grossesse, la condition sociale, le statut civil, l'état matrimonial ou la situation de famille.

Violence

La violence, verbale ou physique, inclut la violence non spécifiquement dirigée contre une personne.

Autres conduites inappropriées

Bien qu'elles ne visent pas un participant en particulier, les expressions et les images à connotation sexuelle sont des conduites inappropriées. Notamment, les commanditaires ne doivent pas utiliser d'images ou de matériel à connotation sexuelle ni avoir des activités à connotation sexuelle. Le personnel des kiosques (y compris les bénévoles) ne doit pas utiliser de vêtements, de costumes ou d'accessoires à connotation sexuelle ni créer un environnement sexualisé.

Mécanismes de résolution

La procédure

La participation et la collaboration de tous sont importantes pour nous permettre de vous assurer un MIGS 2018 dans le respect et la dignité.

Si vous êtes témoin ou victime d'une **conduite inappropriée**, veuillez la rapporter à un bénévole ou un membre du personnel.

Vous pouvez également vous adresser au kiosque du service à la clientèle.

Les membres du personnel seront ravis d'aider les participants à mettre en œuvre les mécanismes de résolution de plaintes.

Les décisions quant à ce qui constitue une conduite inappropriée sont à la discrétion des organisateurs et des personnes mandatées par ceux-ci et sont définitives.

Les conséquences des conduites inappropriées

En cas de conduite inappropriée, la personne concernée pourra faire l'objet d'un simple avertissement verbal, d'un avertissement officiel, d'une expulsion ou d'une intervention de la sécurité ou de la police, selon la gravité constatée par les organisateurs et à la seule discrétion de ceux-ci.

L'auteur de la conduite inappropriée doit collaborer et doit immédiatement modifier son comportement.

Diffusion du Code

- ➔ Le Code sera disponible sur le site Internet du MIGS 2018.
- ➔ Une copie sera envoyée aux participants lors de leur inscription.
- ➔ Une copie du Code sera disponible au kiosque du service à la clientèle.

Ressources

Code de conduite en ligne : <https://www.migs18.com/fr/accueil/>

Customer Care : Ayana Schoch aschoch@connection-events.com et Georges Garin ggarin@connection-events.com

Organisateurs : Pierre Carde pcarde@connection-events.com

Consultant externe : Frédéric Henri, 514-918-8117